



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des Alpes-Maritimes  
Arrondissement de NICE

**COMMUNE DE CLANS**  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt et le vingt six juin, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu Habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger MARIA, Maire.

Présents : Mesdames CAILLAUD Madeleine, RAPUC Louise, Adjointes, Messieurs CIAMPOSSIN Max, IPPOLITO Philippe, Adjoint, Mesdames Messieurs les conseiller(e)s en exercices : AURRAN Robert, BOUZIDI Yasmine, FAVARO Marion, JACOB Patrick, LAURENT Marianne, MURAZZANO, PAPIER Patrick, RALLON Daniel.  
Absents excusés : Mme SAMPEDRO Nathalie représenté par M. JACOB Patrick, M. CATAVITELLO Thierry représenté par M. RALLON Daniel.

Absents :

Convocation du : 22 juin 2020

Nb de membres : 15  
Présents : 15  
Votants : 15  
Pour : 15  
Contre :  
Abstention :

**Délibération n° 2020\_22D : révision des statuts du Comité Syndical du Conservatoire de Musique des Alpes Maritimes**

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération 2019-12/03 du Comité Syndical du Conservatoire Départemental de Musique des Alpes Maritimes jointe en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

APPROUVE la modification des statuts du Conseil Syndical du Conservatoire Départemental de Musique des Alpes Maritimes telle qu'elle est issue de la délibération 2019-12/03 du 18 décembre 2019,

PRÉCISE que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré à Clans les, jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture le 29/06/2020  
Et publication ou notification du 29/06/2020



Le Maire  
  
Roger MARIA